

À L'OCCASION DU PASSAGE DE « LA FLAMME OLYMPIQUE » QUI SE TIENDRA À BASSE-TERRE, LE SAMEDI 15 JUIN 2024, LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION SERONT RÉGLEMENTÉS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES SUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION :

LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION SERONT STRICTEMENT INTERDITS (À TOUS LES TYPES DE VÉHICULES, SAUF VÉHICULES FAISANT PARTIE DE L'ORGANISATION) AUX POINTS SUIVANTS VENDREDI 14 JUIN 2024 DE 22H00 JUSQU'AU SAMEDI 15 JUIN 2024 À 19H00.

- D12 RUE COURS NOLIVOS ENTRE L'INTERSECTION RUE DES CORSAIRES ET DUMANOIR JUSQU'À L'INTERSECTION ARMAND LIGNIÈRES ET MAURICE MARIE-CLAIRE.
- PLACE DU COURS NOLIVOS
- PLACE DES NORMANS

LES PERSONNES DÉTENTRICES D'UN BADGE AINSI QUE CELLES IDENTIFIÉES PAR LA POLICE MUNICIPALE SERONT AUTORISÉES SUR PRÉSENTATION D'UNE PIÈCE JUSTICTIVE À CIRCULER DANS CETTE ZONE.

LE SAMEDI 15 JUIN 2024, LE STATIONNEMENT SERA INTERDIT DE 6H00 À 13H45 ET LA CIRCULATION EST INTERDITE DE 09H00 À 13H45 AUX POINTS SUIVANTS :

- ENTRE LE PONT DU GALION ET L'INTERSECTION ANTOINE LARDENY ET RÉMY NAINSOUTA (D6 RUE ANTOINE LARDENY)
- ENTRE L'INTERSECTION ANTOINE LARDENY ET LA D25 AVENUE PAUL LACAVÉ JUSQU'AU ROND-POINT DE MORIN D25.
- ENTRE LE ROND-POINT DE DESMARAIS JUSQU'AU ROND-POINT DES AMÉRINDIENS LUCIEN BERNIER (D6 AVENUE DE SAINT-CLAUDE)
- ENTRE LE ROND-POINT DES AMÉRINDIENS INTERSECTION LARDENY (D6 AVENUE DE L'ABBÉ GRÉGOIRE ET RUE VICTOR HUGUES).
- ENTRE LE ROND-POINT LARDENY ET LE ROND-POINT DU CHAMP D'ARBAUD (N2003)
- ENTRE LE ROND-POINT DU CHAMP D'ARBAUD ET LE ROND-POINT GERTY ARCHIMÈDE (N3 BOULEVARD DU GÉNÉRAL GOUVERNEUR FÉLIX ÉBOUÉ).
- ENTRE LE ROND-POINT GERTY ARCHIMÈDE ET LE ROND-POINT DU QUAI SAINTOIS (N2 BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAULLE).
- D12 RUE DU COURS NOLIVOS,
- PLACE DES NORMANS
- ENTRE LA RUE MAURICE MARTIN ET LA RUE CAMPENON, JUSQU'À L'INTERSECTION MAURICE MARTIN BOULEVARD FÉLIX ÉBOUÉ, (LES RÉSIDENTS POURRONT PRENDRE CETTE RUE EN SENS CONTRAIRE).
- N3 AVENUE SIDAMBARUM ENTRE LE ROND-POINT DU D'ARBAUD JUSQU'À L'ÉCHANGEUR DE LA SORTIE DE L'AVENUE GASTON FEUILLARD

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES SUR LA FERMETURE DES ROUTES ET DES VOIES SANS ISSUE :

- FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES ROUTES ET VOIES SANS ISSUES DE 8H00 À 13H DU COTÉ DROIT ET GAUCHE DE LA CHAUSSÉE SITUÉES LE LONG DU PARCOURS DE LA FLAMME OLYMPIQUE
- FERMETURE DE L'ENTRÉE DU PONT GALION COTÉ BASSE-TERRE
- FERMETURE DE ROUTE DE L'INTERSECTION CABRE/SCHOELCHER JUSQU'À L'INTERSECTION SCHOELCHER, COURS NOLIVOS
- LES VÉHICULES VENANT DE LA RUE BARBES SERONT DIRIGÉS VERS LA RUE ARMAND LIGNIÈRES
- LES USAGERS DÉSIRANT QUITTER LE CARMEL EMPRUNTERONT LA RUE MARTIN LUTHER KING, FENGAROL, CALE BOSSANT, PUIS LA NATIONALE 1 EN DIRECTION DE POINTE-À-PITRE.
- LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SERONT INTERDITS SUR LA NATIONALE 3 AVENUE SIDAMBAROM ENTRE LE ROND-POINT GANDHI JUSQU'À L'ÉCHANGEUR DE LA SORTIE DE L'AVENUE GASTON FEUILLARD.
- L'AXE ROUGE : SERA INSTALLÉE SUR CETTE PORTION DE ROUTE ET SERA RÉSERVÉE UNIQUEMENT AUX VÉHICULES DE SECOURS, FORCES DE L'ORDRE.
- LA CIRCULATION EST INTERDITE À LA RUE MAURICE MARTIN, LES RÉSIDENTS POURRONT PRENDRE CETTE RUE EN SENS CONTRAIRE.

